



## Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance public du : 20 mai 2022

Date de l'annonce publique de la séance : 10 mai 2022

Date de la convocation des conseillers : 10 mai 2022

Présents : Pollo Bodem, bourgmestre,  
Pierre Da Silva, Christian Frank, échevins,  
Gérard Anzia, Claude Bach, Raymond Feinen,  
Claude Rieff, Raoul Schaaf, Irène Staus-Melcher,  
conseillers  
Pit Lang, secrétaire communal

Absent excusé:

**Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire à l'occasion de la manifestation « Luxembourg CLASSIC 22 » à Useldange**

### Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune d'Useldange du 18 septembre 2020, approuvé le 23 mars 2021 ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Luxembourg CLASSIC 22 », il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur les chemins adjacents à la route nationale N 24 « Wollefswiss » et « enner dem Repp » ;

Après en avoir dûment délibéré ;

### **A r r ê t e unaniment:**

**Art. 1** Le 1<sup>ier</sup> octobre 2022 entre 8h00 et 12h00, la circulation est interdite dans les deux sens, excepté participants et officiels du rallye, sur les chemins adjacents à la route nationale N 24 « Wollefswiss » et « enner dem Repp ».

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

% Suivent les signatures %

Pour expédition conforme

Le Bourgmestre

Le Secrétaire